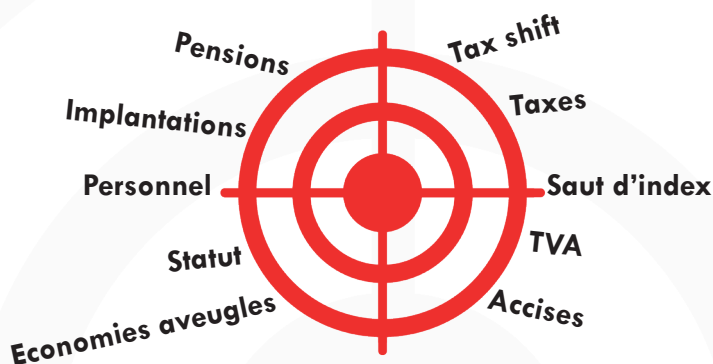




LES AGENTS DES FINANCES TRIPLES VICTIMES DES MESURES DU GOUVERNEMENT



- En tant que **CITOYENS**
- En tant que **FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX**
- En tant qu'**AGENTS DES FINANCES**

Le 29 septembre, rejoignez-nous à Bruxelles
et défilez avec nous derrière la bannière
« **SPF FINANCES EN COLÈRE** »

Envoyons un message fort au gouvernement
et au ministre des Finances !

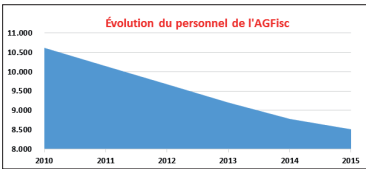
**LE SPF FINANCES FAIT PARTIE
DE LA SOLUTION
ET NON DU PROBLÈME !**





4 MANIFESTATION NATIONALE

6 DOSSIER : RAPPORT ANNUEL DES FINANCES



Année	Personnel
2010	10.500
2011	10.000
2012	9.500
2013	9.000
2014	8.500
2015	8.000



14 STOP TTIP & CETA

- ### SPF FINANCES
- 5** Reprise des négociations le 13/9
Accession au niveau C
Primes de compétences 2016
 - 11** Congés de vacances, indemnité kilométrique
- ### REVUE DE PRESSE
- 10** Semaine de 4 jours, grâces fiscales, stress chez les fonctionnaires, reconnaissance de pénibilité
- ### FONCTION PUBLIQUE
- 12** Des changements pas vraiment favorables



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES
@ : info@unsp-finances.be
☎ : 0032 – (0)2 - 218.16.59
SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>
Compte bancaire Cotisations :
BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X
ne paraît pas en juillet et en août

Editeur responsable
Aubry Mairiaux

Rédacteur en chef
Eric Brisbois

Collaborateurs
Philippe Dumont
Nathalie Lekeux – Jean-Sébastien Noville
Myriam Tomiello – Cathy Verschraegen
Emmanuel Zamariola

Crédits photographiques
www.epictura.fr



Reprise en fanfare

Depuis le début de l'année 2016, l'actualité syndicale a été particulièrement chargée et agitée au SPF Finances : nombreuses négociations, assemblées générales du personnel, différentes actions bureaux fermés, distributions de tracts, actions de zèle, grèves, action au parlement...

Certes, les mois de juillet et août ont permis une trêve.

Mais en septembre, cela repart en fanfare avec des dossiers particulièrement importants.

Le **13 septembre** : ce sera la reprise des négociations en Comité de Secteur II avec le ministre. Il devra nous démontrer qu'il tient ses promesses et transformer ces dernières en actes concrets.

Ensuite, l'UNSP prendra part à deux actions organisées à Bruxelles et vous invite à la rejoindre dans ces combats.

La première aura lieu le **20 septembre**. Elle concerne le traité transatlantique pour le commerce et les investissements (TTIP), et l'accord économique et commercial global (CETA).

Vous le savez certainement, ces deux accords comportent de nombreux dangers, particulièrement pour la Fonction publique. Vous pourrez d'ailleurs découvrir un rappel de ces risques en pages 14 à 16.

Le 20 septembre, à Bruxelles, aura lieu le **STOP TTIP & CETA DAY** afin que nos responsables politiques puissent mesurer une dernière fois le mécontentement des citoyens avant de se réunir le 22 septembre pour éventuellement signer ces traités.

Ce sera peut-être la dernière chance de se faire entendre. Ne la manquons pas.

Ensuite, le **29 septembre**, le front commun syndical fêtera le deuxième anniversaire du gouvernement Michel par une grande manifestation dans la capitale.

L'UNSP s'associe évidemment à cette action et espère que de nombreux agents de notre département défilent à ses côtés. Nous y manifesterons derrière la banderole *SPF Finances en colère* !

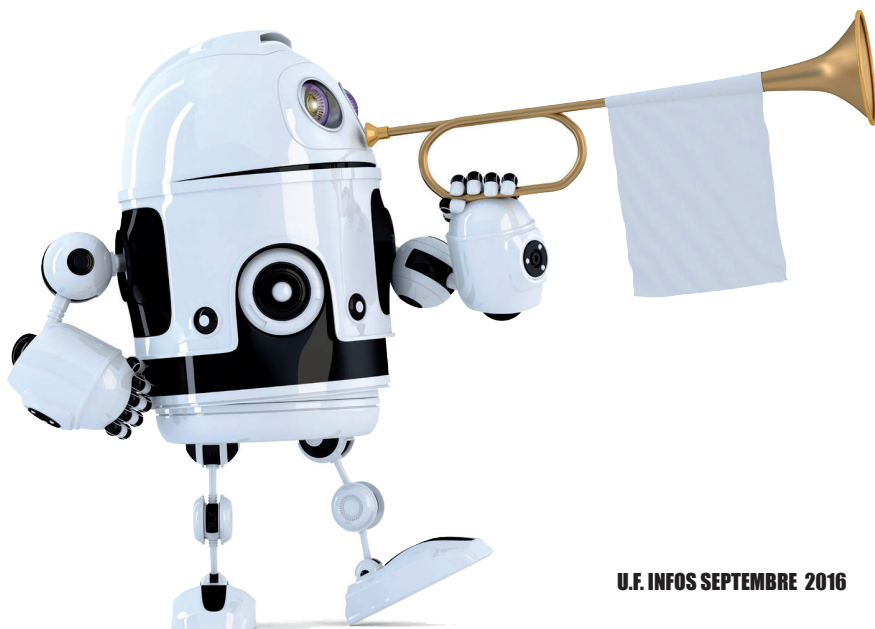
Car, oui, nous sommes triplement victimes de la politique du gouvernement Michel (et des gouvernements précédents) : en tant que citoyen, en tant que fonctionnaire et en tant qu'agent du SPF Finances.

Ensemble, nous enverrons un message fort au gouvernement et tout particulièrement au ministre des Finances.

Ce message, nous ne cessons de le répéter depuis des mois : **le SPF Finances fait partie de la solution et non du problème** !

Les chiffres du rapport annuel le démontrent (voir à ce sujet la première partie de notre analyse en pages 6 à 9) : engager aux Finances serait un investissement particulièrement rémunérateur pour notre pays. On parle ici de milliards d'euros de rentrées annuelles...

Alors que nos politiciens peinent à équilibrer leur budget, s'en priver serait tout simplement incompréhensible et irresponsable !





Le 29 septembre, tous derrière la bannière « SPF Finances en colère » !

Vous le savez certainement, le front commun syndical organise une manifestation ce 29 septembre à Bruxelles pour *célébrer* les 2 ans du gouvernement Michel.

L'UNSP – Secteur Finances s'associe évidemment à cette manifestation, car, en tant qu'agents du SPF Finances, nous sommes triplement victimes des politiques menées par ce gouvernement :

1. En tant que citoyen

Comme tous les Belges, nous subissons la hausse de la TVA, des accises, des taxes, le tax shift injuste, le saut d'index...

2. En tant que fonctionnaire fédéral

Les fonctionnaires fédéraux que nous sommes sont une cible privilégiée de ce gouvernement :

- **Mise à mal du statut**

Le statut des agents de l'État est tout particulièrement dans l'œil du cyclone. Comme vous le lirez par ailleurs, ce statut vient encore de subir un nivellement par le bas...

Notre statut, c'est notre contrat de travail ! Il doit être respecté !

- **Réforme des pensions**

On ne compte plus les attaques à l'encontre de la pension des fonctionnaires : recul de l'âge de la pension, modifications dans le calcul de la pension et dans les conditions permettant de prendre sa retraite, suppression de la bonification pour diplôme...

Cela suffit !

Pour rappel, le niveau des pensions en Belgique est inférieur à celui des pays voisins. Ce n'est pas en diminuant la pension des fonctionnaires que cela va s'arranger.

De plus, nous attendons toujours la réforme de la pension des parlementaires ! Il serait temps qu'ils montrent l'exemple !

- **Économie linéaire et aveugle**

Pour ce gouvernement, la Fonction publique n'est plus qu'un coût à réduire envers et contre tout !

3. En tant qu'agent du SPF Finances

Le SPF Finances a malheureusement toujours été à la pointe quand il s'agit de faire des économies !

Le nombre d'implantations a fondu comme neige au soleil !

Il en va de même pour le personnel : plus de 10.000 agents en moins !

Conséquences : toujours moins de services au public, toujours moins de contrôles, et des pertes énormes pour le budget de l'État ! Notre analyse du rapport annuel 2015 (publiée en pages centrales) prouve que rien qu'à l'AG Fiscalité, la perte annuelle pour l'État se chiffre en milliards d'euros !

C'est pourquoi, le 29 septembre, nous vous proposons de nous rejoindre et de défiler avec nous derrière la bannière « SPF Finances en colère ».

Ensemble, envoyons un message fort :

- au gouvernement, qui doit comprendre une fois pour toutes que le SPF Finances fait partie de la solution et non pas du problème.

Attention, en tant qu'organisation syndicale autonome, l'UNSP n'est liée à aucun parti politique. Notre but n'est pas de faire tomber un gouvernement. Non, notre objectif est de démontrer aux responsables politiques de tous les partis l'importance de la Fonction publique et tout particulièrement du SPF Finances.

- au ministre des Finances, qui doit défendre son département et son personnel. Des négociations étant actuellement en cours avec ce ministre (concernant les recrutements, la mutation...), la force du message n'en sera que plus importante.

Toutes les informations pratiques concernant cette manifestation (transport, point de ralliement...) seront disponibles dans les meilleurs délais sur notre site internet www.unsp-finances.be.





Comme de coutume en période estivale, l'activité syndicale a été très calme en juillet et août.

Reprise des négociations le 13 septembre

En juin dernier, votre U.F. Infos avait pour titre *Des portes s'ouvrent...*

En effet, sous la pression de vos actions, le ministre a revu sa copie et ouvert certaines portes qui étaient fermées à double tour jusqu'alors. Quelques exemples :

- il propose des recrutements supplémentaires (pour les services de contrôle et pour les shifts) ;
- la mutation classique devrait à nouveau être accessible pour de nombreux agents ;
- pour les douaniers, des avancées sont constatées dans différents dossiers : service actif, prime de risque, sortie des shifts, équipements ;
- des bureaux multiservices sont envisagés dans les zones rurales désertées par le SPF Finances.

Bien sûr, c'est loin d'être suffisant. De nombreuses autres améliorations seraient nécessaires pour que notre SPF fonctionne de manière optimale. Néanmoins, par rapport à la situation initiale, ces avancées sont importantes.

De plus, avec ce gouvernement loin d'être favorable à la Fonction publique, toute avancée, aussi minime soit-elle, est difficile à obtenir. Dans le contexte actuel, il faut malheureusement savoir avancer petit à petit.

En outre, rien n'est encore concret. Le ministre a fait des promesses, des déclarations d'intention.

Il faut les transformer en actes !

Les négociations reprendront par un Comité de Secteur II ce 13 septembre. Nous serons particulièrement attentifs au respect des promesses du ministre.

L'UNSP a également interpellé l'Autorité à propos des dossiers suivants :

- Prestations entre Noël et Nouvel An

L'UNSP a demandé que la concertation à ce propos soit organisée pour le SPF Finances dans les meilleurs délais, afin que les agents concernés puissent prendre leurs dispositions.

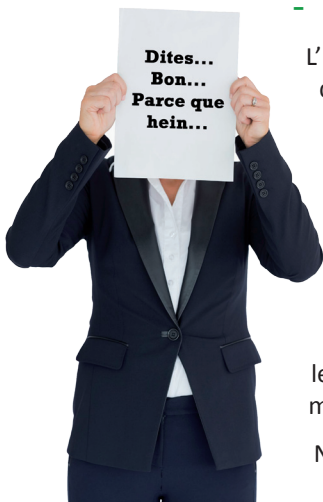
- Promotion par accession au niveau A

Ce 29 juillet 2016 était publiée au *Moniteur belge* la mise en compétition en vue d'une promotion par accession au niveau A dans des emplois auxquels est attaché le titre d'attaché (classe A1) auprès des services du SPF Finances. Cette mise en compétition concerne différents emplois localisés à Bruxelles, mais également en province.

Afin de vérifier que les droits des agents à la mutation sont respectés (primauté de la mutation selon le règlement organique), l'UNSP a demandé à l'Autorité de lui communiquer les différentes procédures de mutation organisées pour l'ensemble des postes concernés, ainsi que les résultats de ces procédures.

Nous attendons la réponse.

Dites...
Bon...
Parce que
hein...



Prime de développement des compétences 2016

Cette prime sera payée le 29 septembre prochain.



Accession au niveau C

Selor organise à nouveau un screening générique pour les accessions au niveau C. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous jusqu'au 29 septembre 2016 inclus. Vous pouvez passer les tests à la date de votre choix (dès le 30 septembre 2016).

Le lien direct pour vous inscrire est disponible sur notre site internet www.unsp-finances.be.





Rapport annuel 2015 (1/2) - AG Fiscalité

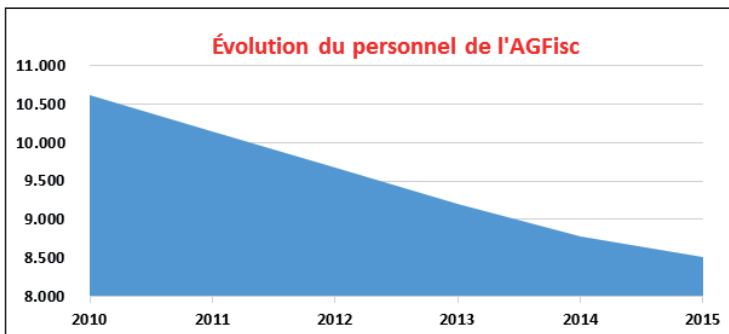
Moins de personnel, moins de contrôles, des pertes énormes pour l'État!

Comme chaque année, l'UNSP a analysé le rapport annuel 2015 du SPF Finances.

Cette analyse sera publiée en deux parties : voici la première, consacrée à l'Administration générale de la Fiscalité (AGFisc). L'analyse concernant les autres administrations sera publiée dans un prochain numéro.

Comme vous le découvrirez dans ce dossier, à l'AGFisc, le constat est clair : le credo prôné depuis de trop nombreuses années par le SPF Finances, à savoir *faire plus avec moins*, a atteint ses limites ! Les effectifs ont fondu (plus de 2 100 agents perdus en 5 ans) et les contrôles diminuent inexorablement (- 63 % en 5 ans)!

Toute nouvelle réduction d'effectifs sera imputée sur les services de contrôle!



Les responsables de l'AGFisc affirment clairement dans le rapport annuel qu'ils ne peuvent plus compenser la baisse des effectifs.

Cette rengaine se répète, qu'il s'agisse de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt des sociétés ou de la taxe sur la valeur ajoutée. D'autant que l'Autorité rappelle qu'en plus de la diminution des effectifs, les services de taxation n'ont pas comme seule mission d'exécuter des contrôles. Ils doivent prioritairement gérer les déclarations, traiter les litiges et prester des services. Les activités de gestion ont fait l'objet d'une automatisation poussée et le temps nécessaire à ces activités ne peut plus être réduit.

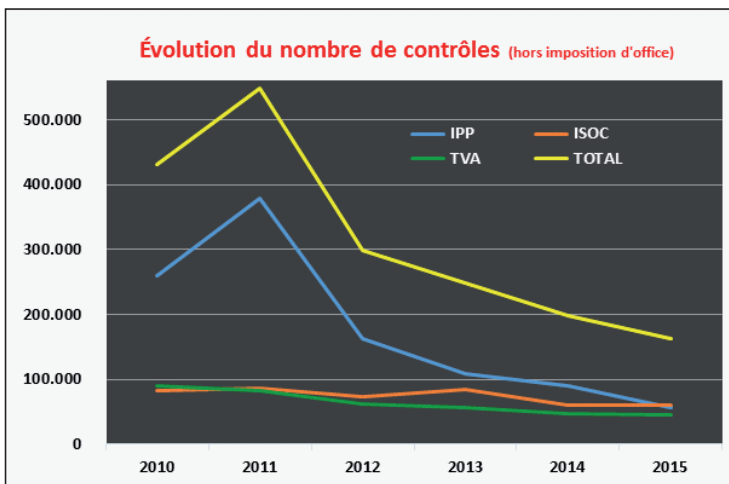
En d'autres termes, **TOUTE NOUVELLE RÉDUCTION D'EFFECTIFS SERA IMPUTÉE SUR LES SERVICES DE CONTRÔLE, SERVICES POURTANT EN MANQUE DE PERSONNEL...**

De plus, l'informatique ne comble nullement les réductions de personnel.

Certes, l'informatisation est à nouveau mise en avant pour tenter de ralentir l'hémorragie : préremplissage des déclarations, affinage des filtres de gestion des déclarations afin de détecter les anomalies éventuelles... Mais, comme l'affirment les managers, cela ne pourra jamais compenser les départs à la pension de nombreux agents.

De manière assez incompréhensible, l'Autorité s'acharne à vouloir privilégier les sélections centrales (*datamining*) des dossiers à contrôler. Comme nous allons vous le démontrer ci-après, si tout n'est pas noir et que des progrès ont été réalisés, les sélections centrales restent loin d'être la panacée en termes de rentabilité des contrôles.

La prépondérance de la sélection centrale des dossiers à contrôler et la polyvalence imposée ne font qu'aggraver le problème!



De plus, la polyvalence imposée un peu partout au SPF Finances a un coût non négligeable pour l'Administration, mais aussi pour le budget de l'État et les citoyens : la perte de spécialisation des agents. Hier, la connaissance était répartie inégalement entre les agents, mais elle existait malgré tout et il était toujours possible de se référer à un agent spécialisé dans le cadre de problématiques complexes. Désormais, le SPF Finances disposera de plus en plus d'agents qui s'y connaissent un peu en tout, mais qui ne sont plus spécialisés en rien. Du pain bénit pour les fraudeurs, évidemment.

En 5 ans, moins 2 100 agents et moins 270 000 contrôles!



Impôt des personnes physiques (IPP)

À l'IPP, tout diminue : par rapport à 2010, moins 20 % de personnel, moins 78 % de dossiers contrôlés, moins 65 % de majorations de revenus !

En 2015, le nombre d'agents affectés aux services d'impôt des personnes physiques a encore baissé de 3 %. Depuis 2010, la diminution atteint près de 20 %.

La capacité de contrôle est passée de 502 équivalents temps plein (ETP) en 2013 à seulement 314 ETP en 2015. En conséquence, le nombre de contrôles a suivi la même tendance : 78 % de contrôles en moins et 65 % de majorations de revenus en moins par rapport à 2010 !

Au total, par rapport à 2010, cette diminution des contrôles à l'IPP provoque une diminution annuelle des majorations de revenus de 615 millions d'euros !!!!

La rentabilité des dossiers contrôlés, elle, ne cesse d'augmenter : + 62 % par rapport à 2010. Il est évident que la peur du gendarme – du contrôleur fiscal – n'existe plus et que les contribuables ont de plus en plus tendance à tirer avec force sur la corde de la fraude fiscale...

À l'IPP, l'Administration continue à privilégier la sélection centralisée des dossiers : le nombre de sélections centrales a augmenté de 12 % en 2015, pendant que le nombre de sélections locales reste stable.

Pourtant, même si la rentabilité d'un dossier sélectionné localement a diminué par rapport à 2014 (- 20 %), cette rentabilité reste toujours supérieure de 60 % à celle des dossiers sélectionnés centralement pour un contrôle approfondi (et même 8 fois supérieure si on tient compte de l'ensemble des dossiers sélectionnés centralement, contrôles de gestion et approfondis confondus).

IPP	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles (hors imposition d'office (IO))	260 401	90 659	56 046	- 38 %	- 78 %
Majorations de revenus (hors IO) en milliers d'euros	945 363	443 904	329 908	- 26 %	- 65 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	3,29	3,87	5,05	+ 31 %	+ 54 %
Rentabilité des contrôles - sélection locale en milliers d'euros	6,73	10,49	8,40	- 20 %	+ 25 %



Un dossier sélectionné directement par les agents rapporte 60 % de plus qu'un dossier sélectionné par datamining !



Impôt des sociétés (ISoc)

Les chiffres donnés par l'Autorité établissent que *la capacité de contrôle à l'ISoc est passée de 779 ETP en 2013 à 584 ETP en 2015.*

Dans ces conditions, la conséquence de cette diminution est la même qu'à l'IPP : - 26 % de contrôles effectués en 2015 par rapport à 2014 et -60 % par rapport à 2010.

ISoc	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles (hors imposition d'office (IO))	81 652	60 897	60 478	- 1 %	- 26 %
Majorations de revenus (hors IO) en milliers d'euros	3 322 730	2 430 072	1 932 390	- 20 %	- 42 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	34,97	31,27	29,87	- 4 %	- 15 %
Rentabilité des contrôles - sélection locale en milliers d'euros	51,55	63,62	40,05	- 37 %	- 22 %

Par rapport à 2010, suite à cette diminution des contrôles à l'ISoc, les majorations de revenus ont diminué de 1,390 milliard d'euros par an !!!!

Au niveau de la rentabilité des sélections, en 2015 (par rapport à 2014), les sélections centrales de contrôle progressent de près de 50 %.

Par rapport à 2010 : moins 26 % de dossiers contrôlés, moins 42 % de majorations de revenus, moins 1,390 milliard d'euros de majorations de revenus par an !

Mais les sélections locales rapportent malgré tout en moyenne 34 % de plus que les sélections centrales (et même près de 4 fois plus si on tient compte de l'ensemble des dossiers sélectionnés centralement, contrôles de gestion et approfondis confondus).

Quand on voit qu'il y a près de 5 fois plus de sélections centrales que locales, on peut se poser des questions sur les notions d'efficacité et d'efficience du management...

Les dossiers sélectionnés par les agents rapportent un tiers en plus. Pourtant, 5 dossiers contrôlés sur 6 sont sélectionnés par datamining...

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

À la TVA, la capacité pour assurer la gestion des déclarations a évolué de 843 ETP en 2013 à 495 ETP en 2015.

Le nombre de déclarations contrôlées est en baisse constante. Cela n'a rien d'étonnant si l'on prend en compte la capacité de contrôle dont dispose l'administration : celle-ci est passée de 509 ETP en 2013 à seulement 387 ETP en 2015.

Le nombre de contrôles a diminué de 50 % en 5 ans et les majorations de revenus de 66 %, soit une perte annuelle de 377 millions d'euros de TVA mise en recouvrement pour l'État !

Comme pour l'ISoc et l'IPP, un dossier sélectionné localement entraîne en moyenne une mise en recouvrement beaucoup plus importante que les sélections centrales (+ 135 % !!!).

TVA	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles	89 596	46 081	45 150	- 2 %	- 50 %
Majorations de revenus en milliers d'euros	574 773	276 579	198 102	- 28 %	- 66 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	5,17	3,79	3,20	- 16 %	- 38 %
Rentabilité des contrôles - sélection locale en milliers d'euros	10,87	14,20	7,55	- 47 %	- 31 %

Par rapport à 2010 : moins 50 % de dossiers contrôlés, moins 66 % de majorations de revenus ! Une perte de 377 millions d'euros par an !



Conclusion

Les chiffres parlent plus qu'un long discours : **À L'AG FISCALITÉ, LES DIMINUTIONS DU NOMBRE D'AGENTS CONTRÔLEURS SONT UNE CATASTROPHE POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT.**

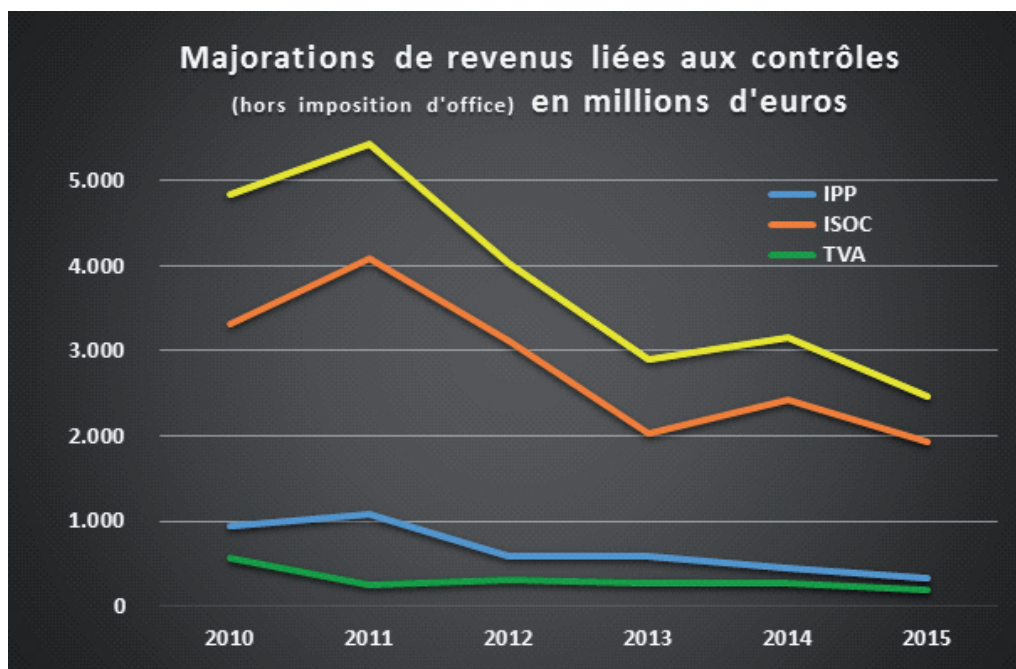
PAR RAPPORT AUX MAJORATIONS DE REVENUS DE 2010, LA PERTE ANNUELLE CUMULÉE DE L'IPP ET DE L'ISOC S'ÉLÈVE À PLUS DE 2 MILLIARDS D'EUROS !

LA TVA MISE EN RECOUVREMENT SUITE AUX CONTRÔLES A QUANT À ELLE DIMINUÉ DE 377 MILLIONS D'EUROS PAR AN !

Plus que jamais, il est urgent de recruter des agents contrôleurs !

De même, si l'UNSP n'est pas contre le principe d'une sélection centrale des dossiers, il serait temps que nos responsables prennent en considération la rentabilité des dossiers contrôlés, qui est bien plus importante lorsque ceux-ci sont sélectionnés directement par les agents.

Redonner plus d'autonomie aux agents nous semble une nécessité absolue !



PETITE DÉMONSTRATION

Voici une petite démonstration chiffrée (basée sur les chiffres officiels du rapport annuel) prouvant qu'engager des agents contrôleurs serait un investissement plus que rentable pour l'État :

Au SPF Finances, un agent coûte en moyenne 55 197 € (coût total du personnel du SPF Finances / nombre total d'agents).

Entre 2010 et 2015, l'AG Fisc a perdu 2106 agents.

Réaliser un recrutement équivalent aurait donc coûté un peu plus de 116 millions d'euros.

Ne pas avoir conservé ces agents a provoqué une perte pour le budget de 377 millions d'euros (diminution de la TVA mise en recouvrement suite aux contrôles).

Mais cette perte est encore bien plus importante, car il faut y ajouter les 2 milliards de majorations de revenus perdus suite à la diminution des contrôles à l'IPP et à l'ISoc.

Ces chiffres attestent les déclarations de l'administrateur général de la Fiscalité, à savoir qu'un contrôleur fiscal rapporte plus de 10 fois son salaire !

Investissement rentable, mais, au-delà, n'est-ce pas une question d'équité fiscale ?



La semaine de quatre jours

Le Soir 1/9/2016

Pendant que la Suédoise parle d'allonger le temps de travail, le gouvernement wallon vient de lancer un projet de réduction du temps de travail pour les travailleurs âgés exerçant une fonction pénible. Cette réduction s'opérera sans réduction de salaire, et le gouvernement wallon a l'intention de compenser ces réductions à concurrence de 95 % via l'embauche.

Ce système devrait permettre aux fonctionnaires concernés d'être plus rentables pendant leurs quatre jours de prestation (30 heures et 24 minutes). La mesure est également prise dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, absentéisme qui est d'autant plus important à partir de 45 ans.

Dans un premier temps, ce sont 400 agents qui seront autorisés à intégrer ce système en 2017.

Il s'agit là d'une initiative à contre-courant de l'idée dominante actuelle qui voudrait que les travailleurs prestent toujours plus longtemps. Cette mesure devrait être profitable à tous même si elle a un coût puisqu'elle se fera sans réduction de salaire. Mais l'absentéisme a un coût, lui aussi, sans oublier que la rentabilité de travailleurs en meilleure santé mentale et physique est meilleure.

MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT	SUN
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

301 grâces accordées aux fraudeurs fiscaux

La Libre 12/8/2016



On le savait, la lutte contre la fraude fiscale, derrière les beaux discours, n'est pas une volonté du gouvernement actuel. Dernière preuve en date : en 2015, 301 dossiers de pénalités et de majorations fiscales ont bénéficié d'un « droit de grâce » accordé par le ministre des Finances. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 2010. 78 % des requêtes ont ainsi été acceptées en 2015. Et dans deux cas sur trois, les amendes et accroissements d'impôts ont été annulés.

Pendant ce temps, le même gouvernement se réjouit des 6.000 dénonciations de fraude sociale enregistrées sur sa plateforme officielle de délation. Fraude sociale, fraude fiscale, deux poids, deux mesures.

Une source de motivation supplémentaire pour les agents contrôleurs sur le terrain...

Les fonctionnaires laminés par le stress

L'Écho 28/7/2016

Un taux d'absentéisme record a été enregistré en 2015, et ce chiffre devrait encore s'aggraver en 2016 selon les données du Medex. Un tiers des absences sont liées au stress.

Si l'horaire variable et le télétravail mis en place au SPF Finances permettent de diminuer quelque peu le stress en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, il ne faut pas oublier que ces mesures s'accompagnent désormais d'évaluations annuelles, de quantifications mensuelles d'avancement dans le plan de travail, de contrôles de qualité, de dossiers impératifs à traiter d'urgence, etc. Et ce n'est pas une séance de yoga hebdomadaire qui permettra d'arranger les choses.

Reconnaissance de la pénibilité de certaines professions

L'Écho 31/8/2016

Ce dossier a longuement été mis au frigo, jusqu'à la réforme des pensions et l'allongement de la carrière qui va en découler.

La reconnaissance de pénibilité va être évaluée de manière collective, et non individuellement, sauf dans les cas de handicap ou de maladie grave. Quatre critères de pénibilité ont été envisagés : la charge physique de travail, l'organisation et l'environnement du travail, les risques de sécurité, et enfin, la charge mentale ou émotionnelle.

Le dossier devra d'abord être avalisé par le gouvernement pour le 12 septembre avant d'être voté par le Comité national des Pensions. Ensuite, il s'agira pour le gouvernement de définir des enveloppes à allouer pour le financement de la mise en œuvre de ces critères.

La route est encore longue avant que le gouvernement n'accouche d'un texte définitif et clair, mais ce parcours est indispensable pour les agents concernés, qu'on ne peut décemment pas obliger à travailler jusqu'à 67 ans.





Congés de vacances

Reporter des jours de congé de vacances de 2016 à 2017

Vous pouvez reporter des jours de congé de vacances de 2016 à 2017, mais attention, il y a un maximum. **Le report de jours de congé pour 2017 est limité au nombre de jours annuels auxquels vous avez droit en 2016.**

Exemple :

Si vous êtes âgé de moins de 45 ans et que vous travaillez à temps plein, vous avez droit à 26 jours de congé par an. Vous pouvez donc reporter au maximum 26 jours de congé de 2016 à 2017. Le reste serait perdu.

Voici un tableau reprenant le nombre de jours maximum à reporter pour un agent à temps plein en fonction de l'âge :

Âge	Nombre de jours de congé lors de prestations complètes	Maximum à reporter à l'année suivante
< 45 ans	26	26
45-49 ans	27	27
50-54 ans	28	28
55-59 ans	29	29
60 ans	30	30
61 ans	30	30
62 ans	31	31
63 ans	32	32
64 ans et +	33	33

Si vous travaillez à temps partiel, le calcul du nombre de jours de congé s'effectue au prorata.

Ce nombre de jours de congé de vacances est également influencé par certains congés (le congé pour candidature aux élections, le congé pour stage ou période d'essai, le départ anticipé à mi-temps, la semaine volontaire de quatre jours, la semaine de quatre jours avec et sans prime, le travail à mi-temps à partir de 55 ou 55 ans, le congé pour mission, l'interruption de la carrière professionnelle, les prestations réduites pour raisons médicales, les absences pendant lesquelles vous êtes mis en position administrative de non-activité ou de disponibilité).

Vous pouvez consulter votre situation personnelle via *My P&O >> Self-Service >> Fiche individuelle*.

Conclusion

S'il vous reste plus de jours de congé à prendre que le maximum que vous pouvez reporter, vous devez absolument épuiser ce solde et prendre effectivement ces jours de congé avant fin 2016 (les demander en 2016 pour les prendre en 2017 n'est pas valable). À défaut, ces jours seront perdus !

Notez cependant qu'il peut être dérogé à la règle du report maximal si des jours de congé n'ont pu être pris en raison d'une absence pour cause de **maladie, d'accident de travail, d'accident sur le chemin du travail ou de maladie professionnelle**. Dans ce cas, vous devez introduire une demande motivée par mail via la voie hiérarchique à votre administrateur général ou Directeur de service d'encadrement qui émettra son avis. Lorsque vous aurez reçu cet avis, envoyez-le par mail à timemanagement@minfin.fed.be.

Jour de compensation – horaire variable

Pour rappel, un jour de congé de compensation a été accordé annuellement aux agents concernés par la réforme de l'horaire variable (suite à la perte de divers avantages).

Ce jour est bien d'application en 2016 pour les agents concernés.

Attention : il n'est pas reportable et doit être pris dans l'année.

S'il n'est pas encore pris, n'oubliez pas de le faire avant fin 2016, car sinon, il sera perdu !

La demande s'effectue via *My P&O, Self Service, Introduction demande*, où il faut sélectionner *O2 – Congés exceptionnels et BD – Jour de compensation*.



Indemnité kilométrique : nouveau montant au 1^{er} juillet 2016

La circulaire n° 654 du 10 juin 2016 fixe le montant de l'indemnité kilométrique à 0,3363 euro pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.



De nombreux changements... pas vraiment favorables !

Comme nos politiciens en ont la mauvaise habitude, ils ont profité de la période de vacances (peu propice à la mobilisation) pour faire passer en douce d'importants changements nous concernant tous : la simplification du statut des agents de l'État (« quick wins ») et la modification du régime disciplinaire. Ces arrêtés royaux ont été publiés au Moniteur belge ce 24 août.

Les dangers de ces mesures vous ont été exposés en long

et en large dans les U.F. Infos de début d'année et lors des assemblées générales du personnel organisées au début de l'année 2016.

L'UNSP ne peut que regretter, dans le dossier de simplification du statut (quick wins), le manque de réactions de deux des trois organisations syndicales représentatives au Comité B...

Dans ces conditions, les ministres ont eu toute latitude pour avancer.

Voici un résumé des changements résultant de ces deux arrêtés royaux (source : fedweb.be). Ils entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Simplification du statut (« quick wins »)

Cet arrêté comporte une série de modifications du statut administratif et pécuniaire qui peuvent être divisées en 6 thèmes :

1. Accentuation des responsabilités des fonctionnaires dirigeants

Certaines compétences du ministre sont transférées vers le fonctionnaire dirigeant. Celui-ci pourra :

- en matière de **sélection** :
 - proposer au ministre de la Fonction publique la dérogation à la condition de diplôme pour les porteurs de certificats génériques ;
 - fixer les conditions particulières d'admissibilité ;
 - bénéficier d'un peu plus de souplesse dans l'organisation des mutations volontaires : le président du Comité de direction procède, entre tous les candidats déclarés, à la comparaison des titres et mérites au regard des compétences génériques et techniques de la fonction (NDLR : d'où l'importance des négociations actuelles internes au SPF Finances concernant la mutation) ;
- en matière de **carrières** :
 - prononcer le licenciement de tous les stagiaires ;
 - désigner les membres du personnel de tous niveaux et classes aux fonctions supérieures et proroger lui-même les désignations ;
- en matière de fixation de **résidence administrative et de frais de parcours** :
 - fixer la résidence administrative lorsque celle-ci ne coïncide pas avec le lieu où l'administration centrale ou le service extérieur est établi ;
 - accorder une autorisation spéciale

lorsque le membre du personnel porte en compte des déplacements à l'intérieur de l'agglomération de la résidence administrative ;

- en matière de **congés et absences** :
 - décider, dès que la disponibilité du membre du personnel atteint un an, si l'emploi dont était titulaire celui-ci doit être considéré comme vacant.
- 2. **Mobilité des membres du personnel de l'État au sein de leur propre administration**
 - Le concept de **mutation d'office** est créé. Les organisations pourront muter d'office un membre du personnel dans une autre résidence administrative dans certaines circonstances, par exemple le déménagement du service ou la diminution de la charge de travail du service par rapport au nombre de membres du personnel.
 - Le concept de **mutation temporaire** est créé. Les organisations pourront muter temporairement un membre du personnel vers une autre résidence administrative lorsqu'il a des problèmes de santé, ou de graves problèmes familiaux ou sociaux.
 - Un peu plus de souplesse est donnée dans l'organisation des mutations volontaires : le président du Comité de direction procède, entre tous les candidats déclarés, à la comparaison des titres et mérites au regard des compétences génériques et techniques de la fonction.
 - La procédure de **changement de grade est simplifiée et alignée sur la procédure de mutation volontaire.**

3. Communication d'une promotion au sein du niveau A par voie électronique

Pourront être envoyés par **e-mail** : l'**avis de vacance de l'emploi**, la sollicitation du membre du personnel et la proposition de classement établi pour chaque emploi vacant.

4. Engagement des membres du personnel contractuel

Il sera possible de **déroger à la condition de diplôme** en cas de pénurie sur le marché du travail pour l'engagement des membres du personnel contractuel.

5. Corrections techniques à la « nouvelle carrière pécuniaire » (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014)

- Le montant de l'allocation pour fonctions supérieures est **fixé au moment de la désignation**, et n'évolue plus par la suite. Pour les agents bénéficiant déjà d'une allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure à l'entrée en vigueur du présent arrêté, le montant est recalculé et bloqué à cette date.
- **Le montant de la première bonification normale** doit s'appliquer à l'**identique** pour le membre du personnel qui **n'avait pas pu s'inscrire à une formation certifiée** parce qu'il n'avait pas un an d'ancienneté de niveau, et pour le membre du personnel qui avait un an d'ancienneté de niveau, mais qui n'avait pas pu s'inscrire, car son stage avait été prolongé.
- **La mention « insuffisant » ne peut au final avoir moins d'impact** sur la carrière pécuniaire d'un membre du personnel qu'une mention « à améliorer ».
- Un **stagiaire** ne peut **pas** obtenir de **promotion barémique** dans une échelle



- de rémunération supérieure pendant la durée de son stage.
- **Promotions au niveau supérieur et à la classe supérieure** : pour l'octroi de l'échelle de rémunération supérieure du niveau ou de la classe supérieure, il faut **tenir compte de la bonification octroyée**, même si le montant de celle-ci est diminué du montant de la prime de développement des compétences.
- 6. **Autres simplifications**
- La détermination de la **date** à laquelle la **condition de l'ancienneté de classe** doit être remplie devient la date à laquelle l'avis de vacance est communiqué, sans que cette date ne puisse être antérieure à la **date à laquelle l'emploi vacant est ouvert**.
- Il est précisé que le **membre du personnel mis à disposition** d'un autre service fédéral est **évalué par ce service fédéral bénéficiaire**.
- **L'absence résultant d'une maladie** pour un membre du personnel contractuel est **sans impact** sur le calcul de son **pécule de vacances**.
- La modification et la mise à jour de la **liste des organes consultatifs** qui sont **dispensés de la répartition équilibrée d'hommes et de femmes**.
- La mention « à améliorer », tout comme la mention « insuffisant », **empêche une promotion** par avancement barémique, par avancement à la classe supérieure ou par accession au niveau supérieur ou un changement de grade.
- Un membre du personnel qui est **promu dans l'emploi pour lequel il exerçait des fonctions supérieures** et qui obtient un traitement moindre que son traitement précédent augmenté de son allocation pour fonctions supérieures **conserve ceux-ci jusqu'à ce qu'il obtienne un traitement équivalent dans son nouveau grade/classe**.
- Les membres du personnel conservent leur ancienne échelle de traitement (augmentée éventuellement des bonifications futures) si celle-ci est plus favorable que le traitement obtenu à la suite d'une promotion à la classe ou au niveau supérieur.

Règlement disciplinaire

L'arrêté royal publié ce 24 août réduit le nombre de sanctions disciplinaires et simplifie les procédures relatives aux sanctions disciplinaires.

1. Réduction des sanctions

Seules 5 sanctions disciplinaires sont conservées sur les 9 prévues dans la réglementation actuelle.

Actuellement	Dans le futur
1. le rappel à l'ordre	1. le rappel à l'ordre
2. le blâme	
3. la retenue de traitement (maximum 1 mois)	2. la retenue de traitement (maximum 36 mois)
4. le déplacement disciplinaire	3. le déplacement disciplinaire
5. la suspension disciplinaire	
6. la régression barémique	
7. la rétrogradation	
8. la démission d'office	4. la démission d'office
9. la révocation	5. la révocation

2. Simplification des procédures

- **Définition du devoir d'audition** : il est désormais défini comme « l'occasion pour l'agent de faire connaître son point de vue par tous les moyens utiles ».
- **Proposition provisoire = proposition définitive**. Le projet ne fait plus de distinction entre la proposition de peine provisoire formulée par le supérieur hiérarchique et la proposition définitive qui est ensuite formulée par le comité de direction à l'autorité de nomination.
- **Détails sur les pièces composant le dossier**. Les pièces essentielles à un dossier disciplinaire sont clairement définies.
- **Plus de suspension de la procédure disciplinaire en cas de procédure pénale**. Dans le cas où une procédure pénale est en cours en même temps que la procédure disciplinaire, il n'y aura plus de suspension d'office de la procédure disciplinaire. La responsabilité de poursuivre ou non la procédure disciplinaire appartient au service public.
- **Une seule commission de recours compétente pour toutes les affaires disciplinaires**. Il n'y a plus de distinction entre la chambre de recours interdépartementale (niveau A) et les différentes chambres de recours départementales (niveau B, C et D).

Mise à la retraite d'office en cas de maladie : âge requis adapté

Le gouvernement a également modifié l'âge requis pour une mise à la retraite d'office, après 365 jours de maladie, pour les membres du personnel des services publics. La condition de l'âge a été élevée à 62 ans au 1^{er} juillet 2016 ; 62,5 ans au 1^{er} janvier 2017 et 63 ans au 1^{er} janvier 2018.

Plus d'infos sur notre site internet : www.unsp-finances.be



STOP TTIP & CETA

TTIP ? CETA ? C'est quoi ?

Le TTIP, acronyme anglophone du « Traité transatlantique pour le commerce et les investissements », est le projet d'accord commercial actuellement négocié dans le plus grand secret entre les États-Unis et l'Europe. Il existe par ailleurs un projet de traité similaire entre le Canada et l'Europe appelé CETA, en français « Accord économique et commercial global ».

L'objectif est de créer un espace de libre-échange entre les partenaires en réduisant les barrières commerciales et en favorisant les possibilités d'investissement. Les partisans de cet accord promettent la création de milliers d'emplois en cas d'accord, et la perte de milliers d'emplois si le projet devait tomber à l'eau.

Pourquoi tant de remous autour de ces projets d'accord vendus pourtant comme totalement bénéfiques pour les parties ?

La forme incite à la méfiance

Le processus de négociation tel qu'il est organisé ne peut que susciter la méfiance ! En effet, les négociations sont menées dans le plus grand secret, la société est tenue à l'écart des échanges, dont pas grand-chose ne filtre. Jusqu'à ce qu'au début du mois de mai 2016, l'organisation Greenpeace publie plus de 200 pages issues du traité.

Et pourquoi donc tenir à l'écart la population si le traité lui est aussi bénéfique que ce qu'avancent ses défenseurs ? Même les responsables politiques ne participant pas aux négociations n'ont pas en leur possession les documents de travail du TTIP. Ceux-ci sont consultables dans une salle de lecture spécialement dédiée, dans laquelle il est interdit de pénétrer avec un téléphone. Ce sont donc des centaines de pages de textes juridiques complexes rédigés en anglais que les candidats lecteurs doivent parcourir seuls dans un bunker.

Voilà pour la forme.

Et pour le fond ?

Risque de surpuissance des lobbies

Les défenseurs du projet avancent que le TTIP ne pourra « restreindre le droit de chaque partie de maintenir, adopter et appliquer des mesures qu'elle juge nécessaires à la réalisation d'objectifs légitimes de politique publique au niveau de protection qu'elle juge appropriée ».

Énoncé de la sorte, cela semble plutôt rassurant.

Cependant, on est en droit de se demander comment tout cela se traduira dans la réalité une fois le projet entériné.

Les lobbies représentant les intérêts des multinationales sont toujours plus puissants. Faut-il vous rappeler qu'en juillet dernier, la Commission européenne a prolongé de 18 mois la commercialisation du glyphosate ? De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer cette décision. La société civile réclame la tenue d'un véritable débat sur l'utilisation des herbicides totaux



20/09/2016
NATIONAL
STOP TTIP & CETA
DAY Europeesewijk / Quartier européen,
Bruxelles / Brussel, 17:00



(dont le glyphosate) dans les pratiques agricoles. Pourtant, l'Europe a décidé de faire fi du principe de protection au profit des intérêts du géant Monsanto et au détriment de la population.

Risques pour notre santé, notre bien-être et l'environnement

Pourquoi en irait-il différemment des standards de qualité de la viande par exemple ? Les normes de qualité imposées aux États-Unis sont nettement moindres que celles ayant cours en Europe, impliquant des coûts inférieurs. Le marché européen pourrait alors se voir envahi de produits proposés à des prix nettement inférieurs, obligeant inmanquablement nos producteurs à s'aligner jusqu'à ce qu'ils n'aient plus d'autre choix que d'abaisser eux aussi leurs standards ou de fermer boutique. La tentation sera donc grande pour les responsables d'abaisser les standards en vigueur en Europe. Avec quelles conséquences pour l'emploi ? Et à quel prix pour la société en général ? Pour le bien-être des animaux, des citoyens, de l'environnement, il est pourtant évident que ce nivellement par le bas est tant injustifiable qu'inacceptable. Et pourtant, en plus du risque de baisse des normes qualitatives, la suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires sont bel et bien à l'ordre du jour.

Risque de libéralisation, de privatisation des services publics

Au-delà du risque d'abaissement des normes et des standards de qualité, d'autres enjeux cruciaux sont également sur la table. Certains services d'intérêt général sont directement visés par le projet. Il s'agit notamment de l'assurance maladie, l'approvisionnement en eau et les transports publics, dont les grandes entreprises souhaitent la libéralisation. Dans ces secteurs, la privatisation deviendrait la règle générale. Les mutuelles belges pourraient donc être concurrencées demain par des entreprises d'assurances privées. Si c'était le cas, il faudrait dès lors s'inquiéter des conditions imposées par ces entreprises privées. Quel serait le prix à payer pour le citoyen ? Prenons le secteur des pensions par exemple. Alors qu'on sait que le premier pilier des pensions reste celui qui coûte le moins cher à la population, et reste le plus fiable, car non lié aux errements boursicoteurs des banques, le gouvernement belge a malgré tout décidé de s'orienter désormais vers les deuxième et troisième piliers, qui sont nettement moins fiables et plus coûteux. Tout cela ne constitue bien entendu qu'un nouveau cadeau à l'égard du monde de la Finance, et le citoyen sera perdant. Mais à l'heure actuelle, la voix du citoyen n'a plus d'importance qu'au moment d'introduire son bulletin dans l'urne. Malheureusement, entre les promesses électorales et la réalité des faits, un fossé existe bel et bien.

Ne laissons personne jeter les dés à notre place

Est-ce pour autant qu'on doit abandonner toute volonté de se faire entendre ?

Bien sûr que non.

De plus en plus de communes s'autoproclament « hors TTIP ». Des citoyens de tous horizons se mobilisent aux quatre coins de l'Europe pour tenter de convaincre ceux qu'ils ont élus de cesser de les ignorer et stopper ces traités à l'opacité plus qu'alarmante.



Le 20 septembre, à Bruxelles, aura lieu le « STOP TTIP & CETA DAY » afin que nos responsables politiques puissent mesurer une dernière fois le mécontentement des citoyens avant de se réunir le 22 septembre pour éventuellement signer des traités qui n'offrent aucune garantie d'amélioration du niveau de vie de la population européenne, et au contraire, laissent entrevoir le spectre de la détérioration de celui-ci.

Rendez-vous le 20 septembre dans le quartier européen (rue de la Loi – Schuman) à Bruxelles dès 16 h 30 (toutes les infos pratiques sur www.unsp-finances.be).

Ce sera peut-être la dernière chance de se faire entendre. Ne la manquez pas.

RENDEZ-VOUS

LE 20 SEPTEMBRE DANS LE QUARTIER EUROPÉEN À BRUXELLES

DÈS 16 H 30

**PAS QUESTION DE JOUER AVEC
NOTRE SANTÉ,
NOS SERVICES PUBLICS,
NOTRE BIEN-ÊTRE...**



**NE LAISSONS PERSONNE
JETER LES DÉS
À NOTRE PLACE**

**LE 20 SEPTEMBRE,
PARTICIPONS EN MASSE
À LA MANIFESTATION CONTRE
LES ACCORDS TTIP & CETA**



Infos pratiques sur www.unsp-finances.be